



GROUPE THÉMATIQUE MIGRATION

La Plateforme des ONG européennes au Sénégal



Compte-Rendu

La diaspora sénégalaise

02/04/2019

Contexte : La septième rencontre du Groupe Thématique Migration avait pour objectif d'appréhender les différents impacts de la diaspora sénégalaise à l'étranger sur le développement du Sénégal. L'atelier a été animé par les représentants de LVIA, IPSIA/SUNUGAL, COSPE et le GRDR.

Lieu : PFONGUE

Heure : 10h à 12h30

Présents :

Cf liste de présence en annexe

Objectifs de la rencontre :

1. Comprendre l'impact de la diaspora sur le développement du territoire sénégalais
 2. Prendre en compte les expériences et en relever des recommandations pour les futurs projets.
-

Présentation de LVIA¹

La « diaspora » est une dispersion d'un peuple, d'une ethnie à travers le monde, elle est un acteur transnational et de développement.

La diaspora sénégalaise est constituée d'**Emigrés Internationaux**: entre 2008 et 2013: 164.901 (ANSD 2013), 600.000 Emigrés Internationaux (BM), estimés 3 millions dehors du pays (DGSE). **Pays d'emigration** : sont en général la FRANCE, ITALIE et la GAMBIE.

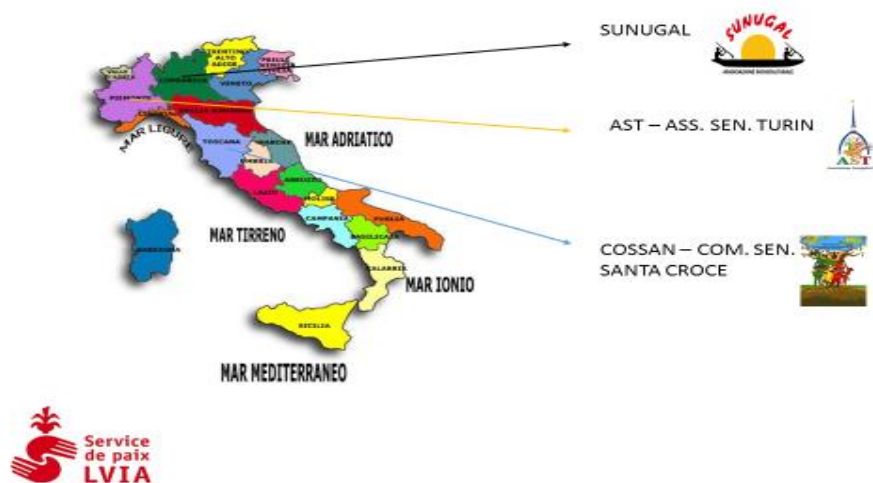


Le transfert d'argent entre la diaspora sénégalaise et le Sénégal, est estimé à 930 milliards FCFA (1,5 milliards euro) par an en moyenne entre 2008-2017, plus que les aides internationales au Sénégal, environ 10% du PIB (BM).

La diaspora s'organise en association mais sous trois aspects :

- Associations horizontales, actions dans le pays d'émigration
- Associations qui ont des activités seulement dans le pays d'origine
- Associations verticales, actions dans le pays d'émigration et dans le pays d'origine

A travers le projet pour la réinsertion socio-professionnelle des migrants sénégalais de retour, LVIA intervient avec ces différentes associations représentées sur le schéma ci-dessous. Qui interviennent aussi bien au Sénégal qu'en Italie (réalisation des événements et séminaires, ouverture d'un guichet informatif dans les trois régions et réalisation d'une recherche sur la migration sénégalaise dans les trois régions) qu'au Sénégal (création d'emploi et autres).



Les points de force du projet : Rejoint la cible (plus et mieux), la diffusion capillaire sur le territoire, l'utilisation des canaux de communication plus appropriés et l'impact positif sur les résultats du projet.

Les points faibles du projet : sont surtout liés au fonctionnement des Associations de la Diaspora par une manque d'habitude aux Procédures, faibles compétences en gestion des activités et financière, structuration faible, Problèmes de communication interne et le manque de partage : un leader qui fait tout.

¹ Les présentations sont disponibles en annexe.

Présentation de IPSIA et SUNUGAL



L'engagement d'Ipsia au Sénégal débute en 2015 avec des interventions dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement, qui résultent d'une collaboration antérieure développée en Italie avec les associations de migrants sénégalais.

Le renforcement de ces contacts et des réseaux transnationaux de migrants insère l'horizon de travail global d'Ipsia dans ce contexte dans le secteur du codéveloppement.

IPSIA travaille donc en étroite collaboration avec l'association de la diaspora SUNUGAL. L'association socioculturelle et de co-développement a son siège à Thiès et œuvre sur les territoires nationaux italiens et sénégalais.

IPSIA et Sunugal sont partenaires sur le projet d'Appui à l'entrepreneuriat social et à l'initiative migrante (PAISIM AID 10917) financé par la coopération italienne.

Le projet a notamment permis la mise en place d'un centre de Formation de Coupe « Guiss Guiss », Couture et Mode à Guédawaye en banlieue de Dakar. Le centre adressé surtout aux jeunes filles offre des formations articulées sur trois ans. De l'école sortent environ 130 élèves par an, avec un diplôme reconnu par le Ministère Sénégalais de l'Éducation.

Un autre projet porté en commun, le projet « Pain Migrant » a permis de mettre en place une école de boulangerie et de pâtisserie dans le village de Ndiaye Thioro (Thiès) avec un soutien à la commercialisation des produits. Le projet implique l'Italie, le Sénégal et la Guinée dans une optique « d'échange de saveurs et savoirs ».

Sunugal mène aussi un appui aux émigrés pour les orienter vers des initiatives collectives de développement économique, adressées à leurs villages d'origine (canalisation et mise en valeur des envois d'argent, micro crédits, etc.).

Présentation de COSPE



La diaspora sénégalaise en Italie, représente la douzième communauté en termes de nombre de présences parmi les ressortissants de pays tiers, avec 105 240 titulaires d'un permis de séjour régulier (2,1%). Les hommes représentent 74,4% des présences sénégalaises en Italie. L'âge moyen est de 34 ans. 40% des citoyens appartenant à la communauté ont moins de 30 ans. Les travailleurs sénégalais sont principalement concentrés dans le commerce (35%), suivis de l'industrie avec une incidence de 30,4%. Une présence significative dans le secteur primaire, pour 10,7% des Sénégalais employés. Avec plus de 55 associations, que constitue la Fédération des Associations des Sénégalais en Italie (FASI). Le projet économies migrantes, opportunités d'occupation pour les jeunes générations au Sénégal a pour cibles : Au Sénégal, le projet vise à accompagner **120 jeunes entre 18 et 35 ans**, dont 50% femmes, des zones rurales de Ziguinchor et de la banlieue de Dakar, à travers de parcours de formation, insertion professionnelle et création de microprojets et en Italie, le projet soutient un groupe de 20 migrants issues de la diaspora en Toscane, dans le développement d'un guichet d'information et accueil pour la valorisation du rôle de migrants, sur le territoire italien et d'origine.

Les objectifs :

Promouvoir un modèle et une pratique de développement socio-économique équitable et inclusif des jeunes femmes et hommes issu(e)s des zones de départ des migrants au Sénégal.

Promouvoir la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes de la Casamance et de la banlieue de Dakar à l'aide de la mobilisation de la diaspora sénégalaise d'Italie



Présentation GRDR

L'association naît en 1969 avec le but d'accompagner en France les ressortissants africains souhaitant développer des projets dans leur territoire d'origine : via la formation professionnelle individualisée d'abord, puis l'accompagnement des projets associatifs.

Pendant près de 20 ans cela reste l'activité exclusive du Grdr qui se structure autour de ces volets d'intervention et développe un premier dispositif cohérent : refus de lier l'accès aux formations à un projet de retour, formation en priorité aux migrants ayant un projet structuré et réunis en association et la prise en compte du point de vue local.

Intégration de la diaspora aux projets de Développement Local (2000-2009) : L'idée étant d'une part, dans le cadre des lois de décentralisation mises en place pendant les années 80 dans les trois pays du BFS, accompagner les acteurs locaux dans le renforcement de leurs compétences et de leurs capacités de décision et d'action et d'autre part, de valoriser le rôle d'acteurs de développement « ici et là-bas » des associations de ressortissants et favoriser l'implication citoyenne en faveur de la solidarité internationale à travers les programmes de coopération décentralisée.

Deux programmes autonomes et complémentaires (PAIDEL/PIMDERO). Le PAIDEL accompagne les collectivités (communes, intercommunalités, départements,...) dans un processus de développement local : état des lieux, identification des besoins du territoire, priorisation, montage de projet, recherche de financement, réalisation. Le PIMDERO a pour but de promouvoir une approche des actions des migrants en concertation avec les acteurs des régions d'origine

Quelques recommandations pour de futurs projets

Promouvoir la formalisation des associations de la diaspora et leurs intégrations dans les projets de développement de leur pays. Il est fréquemment constaté la faiblesse ou les manques de compétences dans les domaines de la gestion des membres des associations de la diaspora.

Valoriser les investissements des migrants.² En ce qui concerne les migrants maliens et sénégalais, les trois types de transferts correspondent à des investissements sociaux pour entretenir des réseaux de relations de solidarité familiale et communautaire. Ces investissements constituent une protection de l'immigré qui souhaite rentrer ultérieurement dans son pays contre tout ostracisme familial et/ou communautaire. L'incertitude liée notamment à la précarité de l'emploi incite certains immigrés à s'assurer contre le risque d'exclusion et de non-assistance en cas de besoin de la part de leurs proches. A cet égard, les dons envoyés aux parents et amis peuvent être assimilés à une prime d'assurance.

Favoriser les investissements productifs de la diaspora. Quoiqu'il contribue à l'augmentation des revenus des familles dans les pays d'origine, les transferts d'argent des migrants ne sont pas des investissements productifs. Il faudrait cerner les différentes catégories de ressources des migrants, les orienter vers des projets économiques (ciblés des projets existants fiables pour qu'ils puissent y investir). Lancer des projets d'entrepreneuriat collectifs et instaurer un mécanisme de confiance par rapport aux financements des migrants.

Prendre en compte les services qu'offre le secteur privé (banques et autres), pour les investissements des migrants.

Améliorer les systèmes d'informations et d'orientations des migrants. Le BAOS (Bureau d'accueil et d'orientation des sénégalais de l'extérieur), une structure d'accueil, d'information et de conseil des travailleurs émigrés qui retournent au pays pour se réinsérer dans les circuits nationaux de production, est une bonne initiative, mais tarde à fonctionner.

Appuyer les Migrants dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de projets individuels et communautaires dans les localités d'origine afin de lutter contre toutes formes de migration clandestine ; et initier des études ou travaux scientifiques sur la migration d'une manière générale, en particulier sur la contribution des migrants dans le développement local.

S'ouvrir à d'autres associations de migrants. Notamment quand des problèmes de leadership sont ressentis dans les structures déjà partenaires.

Réactualiser les données (manque de fiabilité), appuyer l'identification des migrants et associations de migrants. Attention à bien concevoir les systèmes de collecte de données afin que celles-ci soient réutilisables par d'autres acteurs.

² Source : « La valorisation économique de l'épargne des migrants », CFSI, 2017